

### Qu'est-ce que l'apprentissage ?

Pour pouvoir être apprenti, l'âge requis est compris entre 16 et 25 ans l'année de la signature du contrat d'apprentissage. Sous certaines conditions, il est possible de devenir apprenti **après 26 ans**.

Le **contrat d'apprentissage** est un contrat de travail et l'apprenti est, de fait, partie signataire de ce contrat.

L'apprentissage a pour but de donner à de jeunes travailleurs, l'opportunité de **suivre des enseignements et cours théoriques dans différents secteurs**, tout en travaillant au sein même d'une structure professionnelle. En suivant une formation générale, théorique et pratique, les apprentis **concourent à l'obtention d'une qualification professionnelle** sanctionnée par un diplôme de l'enseignement supérieur.

### L'apprentissage : une formation en alternance

La formation en apprentissage est avant tout une formation en alternance qui allie **théorie et pratique**. La formation dispensée en **situation de travail** au sein d'une entreprise est associée à une formation adaptée en **centre de formation d'apprentis (CFA)**. L'organisation de l'emploi du temps varie selon les formations et les niveaux: les cours et travaux pratiques sont le plus fréquemment concentrés au **Cfa du Cnam sur 2 jours par semaine** pour 3 jours en entreprise.

### Le contrat d'apprentissage, c'est quoi ?

Le contrat d'apprentissage est un **véritable contrat de travail** passé entre l'employeur et l'apprenti. L'employeur, de par sa signature et son approbation, **s'engage** à transmettre à l'apprenti une formation pratique, ainsi qu'à l'initier à un futur métier, en le sensibilisant réellement à **la culture d'entreprise**. Ce contrat, pouvant être signé par un apprenti de 26 ans maximum, confère le statut de salarié, avec les droits et obligations qui s'y rapportent, ainsi qu'un salaire.

Choisir l'apprentissage, c'est prendre le statut d'apprenti

L'apprenti, après signature de son contrat, devient salarié à part entière de l'entreprise. Il est donc salarié et doit remplir les règles en vigueur de son entreprise tout en étant protégé par le Droit du travail. L'apprentissage et le contrat d'apprentissage vous permettent :

de vous former pendant un, deux ou trois ans et d'obtenir un diplôme à l'issue de vos formations  
de travailler 35 heures maximum par semaine (sauf accord spécifique de branche), en comptant votre temps passé au CFA (temps réparti entre l'entreprise et le CFA)  
de bénéficier des mêmes droits que les salariés : congés payés, sécurité sociale...

## Avec l'apprentissage, votre formation est rémunérée

L'apprenti perçoit un salaire dont le montant varie selon l'âge du bénéficiaire et de sa propre progression dans le cycle de formation. **Les salaires sont fixés par un % du SMIC** (considération du SMIC brut).

	Jusqu'à 17 ans	De 18 à 20 ans	21 ans et plus
1ère année	25% du Smic	41% du Smic	53% du Smic
2ème année	37% du Smic	49% du Smic	61% du Smic
3ème année	53% du Smic	65% du Smic	78% du Smic

Au 1er janvier 2016, le SMIC était fixé à **1 466.62 euros bruts mensuels** (soit un SMIC horaire de 9.67 euros brut), selon les dispositions du Ministère du Travail.

Une école rémunérée

### Quels avantages ?

- **Double compétence** décernée à l'apprenti par des enseignements dispensés au CFA mais aussi en entreprise
- **Suivi de l'apprenti** par un maître d'apprentissage et un tuteur-école
- **Articulation** dynamique entre CFA / entreprise et une intégration optimale de l'apprenti dans ce **nouveau rythme professionnel**
- **Acquisition** d'une véritable expertise au cours du cursus
  
- La perception d'un **salaire**
- Formation **entièrement financée** par l'entreprise, un salaire ainsi que des aides de la Région

## Sites institutionnels à consulter

Ministère du Travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social  
Ministère de l'Education nationale  
Conseil Régional d'Ile-de-France